

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 10 avril 2009 modifiant l'arrêté du 1^{er} décembre 2008 portant nomination à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale et fixant la composition de la formation plénière

NOR : M TSA0930411A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6121-7, L. 6121-8, R. 6122-1, R. 6122-3, R. 6122-4, R. 6122-6, R. 6122-7 et R. 6122-15 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 312-1, L. 312-3, L. 312-5, L. 313-1 et R. 312-177 à R. 312-179 ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2008 relatif aux organismes, institutions, groupements et syndicats représentatifs admis à siéger à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2008 portant nomination à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale et fixant la composition de la formation plénière,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des personnes désignées en tant que membres de la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (section sociale) est ainsi modifiée :

I. – Au titre de l'article R. 312-178 (4^e) du code de l'action sociale et des familles, sont nommés M. Daudigny (Yves), président du conseil général de l'Aisne, et son suppléant M. Charmant (Marcel), président du conseil général de la Nièvre, ainsi que M. Bonhomme (Jean-Paul), vice-président du conseil général de la Lozère, et son suppléant M. Billard (Jacques), vice-président du conseil général de la Corse-du-Sud, en remplacement de MM. Mercier (Michel) et Krajewski (Jean-Marie), ayant pour suppléants MM. Petrement (Marc) et Bizien (Jean-Jacques).

II. – Au titre de l'article R. 312-178 (5^e) du code de l'action sociale et des familles, est nommé M. Philippe (Bruno), adjoint au maire de Sceaux, en remplacement de Mme Nicolas (Françoise), maire de Vandœuvre-lès-Nancy.

III. – Au titre de l'article R. 312-178 (6^e) du code de l'action sociale et des familles, est nommé M. Froger (Michel), en tant que représentant de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), en remplacement de Mme Costa (Annick).

Article 2

Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Fait à Paris, le 10 avril 2009.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'action sociale,
F. HEYRIES